



FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	JUILLET 2020	AOÛT 2020	SEPTEMBRE 2020
		G 59	I 26

VILLES	DÉPARTEMENTS	MONTANTS (€)	N° CONTRATS
ESVRES	37	6 030,69	19024252
ST CHRISTOPHE SUR LE NAIS	37	5 676,75	19008495
ARTANNES	37	5 356,51	19029118

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
LAON	02	4 372,18 €	19026595	MONTS	37	2 173,29 €	16034470
CROTELLES	37	3 786,68 €	19032939	LA VILLE AUX DAMES	37	2 094,89 €	16032993
TRUYES	37	3 147,74 €	16035265				

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS

Aisne	4 372,18 €	Indre-et-Loire	28 266,55 €	TOTAL :	32 638,73 €
-------	------------	----------------	-------------	---------	-------------

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

16032993	16035265	19024252	19029118
16034470	19008495	19026595	19032939

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1^{er} jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux Conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès » et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet (A à L) et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1 200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1 200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs Conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès », celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.